



Communiqué de presse du 26 juin 2023

Journée mondiale des PME – Les défis restent de taille

La pratique en matière de déclaration de force obligatoire générale des conventions collectives de travail pèse sur 4B ainsi que sur d'autres entreprises de son envergure. Avec la Journée mondiale des PME le 27 juin, les Nations Unies rendent hommage à l'important rôle joué par les PME. En Suisse aussi, les petites et moyennes entreprises forment incontestablement la colonne vertébrale de l'économie nationale. Pourtant, les PME sont confrontées à de nombreux défis bureaucratiques et réglementaires, souvent inutiles.

En Suisse, environ deux tiers des employés travaillent dans une PME. Pour l'économie suisse comme pour l'économie mondiale, les PME jouent incontestablement un rôle décisif. Un état de fait que les Nations Unies ont voulu saluer en organisant la Journée mondiale des PME le 27 juin. Avec la déclaration de force obligatoire générale des conventions collectives de travail (CCT), l'administration rend bien moins honneur à cet important engagement des PME.

La pratique va à l'encontre de la loi

Selon la loi en vigueur, les conventions collectives de travail peuvent être déclarées de force obligatoire générale pour l'ensemble d'une branche si au moins la moitié des employeurs sont affiliés à une association et au moins la moitié des travailleurs adhèrent à un syndicat. Cette réglementation a pour but d'éviter qu'une minorité puisse dicter les règles de travail à l'ensemble d'un secteur. Sur un total de 79 conventions collectives de travail déclarées de force obligatoire générale, une dérogation au quorum de travailleurs a toutefois été accordée pour 51 d'entre elles – ce qui correspond à environ 64,5 %. L'exception prévue par la loi est devenue depuis longtemps la règle dans la pratique. Ce qui va notamment au détriment des plus grosses PME comme 4B.

Désavantage par rapport à la concurrence étrangère

Dans le secteur de la menuiserie, la convention collective de travail a été conçue pour des PME relativement petites, comptant de cinq à dix personnes. L'objectif, aussi fondamental qu'important, était d'empêcher qu'un employeur n'obtienne un avantage concurrentiel en offrant des conditions de travail moins avantageuses à ses travailleurs. Cependant, contrairement à de nombreuses petites PME, 4B – qui est soumise à la convention collective de travail « Menuiserie », de force obligatoire générale pour l'ensemble



de la branche – se trouve notamment en concurrence avec des acteurs étrangers.

« Le salaire minimum prescrit par la CCT n’est pas un problème pour nous », précise Jean-Marc Devaud, le CEO de 4B. Afin de recruter une main-d’œuvre de qualité, 4B propose des salaires attractifs, nettement supérieurs au salaire minimum, ainsi que des conditions de travail attrayantes en général. Les augmentations de salaire, auxquelles l’entreprise est régulièrement contrainte en raison de la CCT, constituent en revanche un problème. « Appliquées à nos salaires déjà élevés, ces augmentations de salaires, attribuées de façon systématique et non en fonction des performances, se traduisent par un problème de coûts et un désavantage concurrentiel de poids par rapport à nos concurrents étrangers », détaille le CEO.

Les responsables politiques sont appelés à agir

Chez les menuisiers, seuls 23 % environ sont affiliés à un syndicat. Le quorum de 50 % prescrit par la loi n’est donc clairement pas atteint. Pourtant, la CCT « Menuiserie » a été déclarée de force obligatoire pour l’ensemble du secteur, au détriment de nombreuses PME. « De notre point de vue, les responsables politiques se doivent de réagir », conclut M. Devaud.

Contact médias

Jean-Marc Devaud, CEO : Tél. 041 914 56 00, jean-marc.devaud@4-b.ch

Fabiana Grilli-Mühlebach, responsable Marketing et communication : Tél. 041 914 52 28, fabiana.grilli@4-b.ch

À propos de 4B

4B est une société suisse spécialisée dans les fenêtres et les façades, dont le siège se trouve à Hochdorf (LU). Forte de onze succursales dans toutes les régions du pays, la société occupe une position de leader sur le marché national. Elle propose à ses clientes et clients une gamme intégrée de fenêtres et de façades, assortie d’une offre de services complète et de prestations dans le domaine des enveloppes de bâtiments intelligentes. Détenue par la famille Bachmann, l’entreprise est née en 1896 avec la création de la menuiserie éponyme. 4B a de tout temps produit en Suisse. Aujourd’hui, l’entreprise emploie plus de 700 personnes et réalise un chiffre d’affaires de 200 millions de francs suisses.